

Angers, le 26 avril 2018

## Territoires

# Des accès aux services simplifiés et plus nombreux d'ici à 2024

**Christian Gillet, président du Département de Maine-et-Loire et Bernard Gonzalez, Préfet de Maine-et-Loire, ont signé jeudi 26 avril la convention mettant en œuvre le déploiement du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Une feuille de route composée de 17 actions concrètes prévoit de lutter contre les fractures entre les différents territoires et d'assurer un accès au service efficace pour tous d'ici à 2024.**

## Le contexte

Conformément à la loi NOTRe, l'État et le Département ont élaboré, ensemble, un Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (Sdaasp). Cet outil porte sur l'ensemble des services qu'ils soient publics ou privés et sur la notion d'accessibilité qui doit ici être comprise au sens large, c'est-à-dire à la fois physique ou à distance.

## Deux ans de travail préparatoire

La phase de diagnostic a porté à la fois sur l'analyse de l'offre de services et du besoin de la population. Une démarche de concertation, associant à la fois les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et l'ensemble des acteurs concernés par le sujet, a été engagée afin de définir les orientations et les actions à mettre en œuvre.

## Pour quel constat ?

Si 90 % des habitants, en moyenne, se trouvent à moins de 10 minutes des services (soit un temps très compétitif comparativement au reste de la France) et qu'une bonne présence médicale de base est assurée, la fusion des intercommunalités, la création de nouvelles communes, la baisse des surfaces de vente en centre-bourg et la disparition progressive de certains commerces imposaient de trouver **de nouvelles réponses.**

**La proximité géographique s'est effacée au profit de l'accessibilité** : aujourd'hui, ce qui est proche, c'est ce qui est facile d'accès là où je suis, quand j'en ai besoin. Une caractéristique qui impose une nouvelle organisation.

**Des services à adapter selon les publics** : les personnes mobiles (socialement, géographiquement et économiquement) recherchent constamment l'efficacité des services. Et les personnes non mobiles, quant à elles, nécessitent que l'on aille à leur rencontre en leur offrant un service sur mesure.

**La nécessité d'articuler numérique et lien social** : L'utilisation du numérique modifie la répartition des rôles et supprime des intermédiaires. Cependant, même les plus connectés préfèrent se déplacer dans une structure bien identifiée où une réponse fiable et rapide leur est apportée, plutôt que de faire la démarche en ligne.

## Où en est-on maintenant ?

Cette signature, jeudi 26 avril, marque la mise en application du schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public durant les six prochaines années. Après l'analyse et la concertation, place à la phase opérationnelle. 17 actions ont été clairement ciblées en partenariat avec les collectivités et l'ensemble des acteurs concernés.

L'enjeu de ce schéma est de constituer un maillage territorial favorisant un accès aux services de proximité. Les Maisons de services au public (MSAP), les Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et les actions menées par les collectivités et les partenaires en matière d'accès (mobilité et numérique...) sont les outils au service de ce maillage. Ce schéma se traduira également par la mise en place d'actions innovantes. Il s'inscrit dans la durée et est appelé à évoluer.

### Le Département du Maine-et-Loire s'engage pour l'avenir

Dans le cadre de leurs politiques respectives, l'État et le Département mènent d'autres actions qui renforcent les mesures du schéma : contrats de ruralité, revitalisation des centre-bourgs, amélioration du réseau routier départemental, déploiement du numérique à très haut débit...

## Chiffres clés

**20 %** des habitants ne sont pas autonomes pour accéder aux services. Les personnes les plus concernées sont les seniors et, dans une moindre mesure, les moins de 30 ans. Généralement non mobiles, ils justifient la mise en place du Sdaasp pour apporter une réponse adaptée à leurs besoins.

**90 %** des habitants se trouvent à moins de 10 minutes des services.

**14** Maisons de services au public et **22** Maisons de santé pluridisciplinaires à ce jour.

## Les signataires

- Les animateurs de la démarche (État et Département de Maine-et-Loire)
- Les 9 EPCI
- Les opérateurs (MSA, Caf, Carsat, CPAM, Pôle emploi, la Poste)
- Des pilotes d'action (Conseil régional, CCI, ARS, CDAD, UDCCAS)
- Des partenaires (Association des maires et des intercommunalités, Association des maires ruraux, Familles rurales, l'Udaf, UFC que Choisir, APF)

## Le programme complet

### Lieu :

Siège de l'agglomération de Saumur, amphithéâtre Guiliani, 11, rue du Maréchal-Leclerc

### Déroulé :

- 9h30 – 10h00 : Accueil
- 10h00 – 10h10 : Introduction de Jean-Michel Marchand, Président de Saumur Val de Loire.
- 10h10 – 10h20 : Intervention de Christian Gillet, Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire.
- 10h20 – 10h30 : Intervention d'Armel Froger, Vice-Président de Saumur Val de Loire à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et à l'habitat.
- 10h30 – 11h15 : **Table ronde** avec des témoignages autour d'actions déjà en œuvre.
  - Introduction de François Payebien, sous-préfet de Segré-en-Anjou Bleu (présentation de l'esprit du schéma et les 4 grandes orientations).
  - Laurent Colobert, directeur de l'insertion, de l'ingénierie et de l'accompagnement des territoires au Conseil départemental (point de vue sur les actions).
  - Témoignage de Joseph Thomas, maire délégué de Lys-Haut-Layon (présentation de la MSAP en réseau de son territoire).
  - Témoignage de Dominique Histace, médecin de santé publique, Conseiller médical à la Délégation Territoriale de l'agence régionale de la santé de Maine-et-Loire (territorialisation de l'accès aux soins et perspective de développement de la télémédecine).
  - Témoignage de Yvan Godreau, animateur de Cybanjou (présentation de l'action « à portée de clic »).
- 11h15 – 11h30 : Questions de la salle.
- 11h30 – 11h35 : Présentation des outils de communication au service de la mise en œuvre du schéma
- 11h35 – 11h45 : Conclusion du Préfet.
- 11h45 – 12h00 : Signature de la convention.

## Un exemple d'action : communiquer autour du Sdaasp

Pour promouvoir les actions déployées dans le cadre de Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (Sdaasp) un label « Ici on vous simplifie la vie » va faire son apparition. Ce visuel a pour objectif d'identifier clairement les actions menées dans le cadre du déploiement du schéma sur le territoire de Maine-et-Loire.

Il pourra être décliné sous forme de logo (pour le web ou les supports papiers), sticker à coller sur des lieux remarquables (Maisons de services au public, Maisons pluridisciplinaires de santé, commerces multi-services) ou badge pour une personne ayant bénéficié de formations dans le cadre du Sdaasp.

### Quel intérêt ?

Informer les habitants de Maine-et-Loire des solutions concrètes mises en place dans le cadre du Sdaasp et valoriser les actions. Il s'agit également pour les citoyens de mieux comprendre et identifier ce qui peut évoluer dans leur vie quotidienne.

La communication autour des actions prévues entre 2018 et 2024 fait aussi partie des objectifs du schéma. Les outils mis à votre disposition permettront de créer une identité commune et lisible. Les slogans retenus facilitent la compréhension du grand public. Ils « évitent » les termes Sdaasp et Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public qui ne sont pas très palpables.



**Anjou, territoire de services**

**ici**, *on vous simplifie la vie*

**Contact presse** : Julien Remy, [j.remy@maine-et-loire.fr](mailto:j.remy@maine-et-loire.fr), Tél. : 02 41 81 48 12